Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20261016-2026_3081-DE

Extrait du registre des délibérations du CCAS

Séance du 13 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octonre, à dix-huit heures trente, le CCAS de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Président.

Présents :, Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Clotilde MORNET, Janine SORRE, Guy ROUTIER, Lucie TURPIN, Jean-Paul DULUC

Absents : Anita BLOT-GUEYE (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU), Nicolas BONNOT, Enora GUILCHER, Yvonne BACHELOT, Quentin FLAMENT, Marie-Annick CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de pouvoirs : 1
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de la publication : 24 septembre 2026

DCM 2026.08 - Cession de parcelles appartenant au CCAS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Le Président rappelle que le CCAS est propriétaire de plusieurs parcelles agricoles qui sont louées à des exploitants. Le Président souhaite dans le cadre de la dissolution du CCAS qui interviendrait en 2027, céder ses parcelles agricoles à la commune de SAINT-GUINOUX.

Après délibération, le conseil d'administration du CCAS donne pouvoir au Président pour formaliser la cession à titre gratuit des parcelles du CCAS à la commune

Le Président
Pascal SIMON

Le Secrétaire de séance
Anne-Marie BEAUFEU